

Le Canada a continué à jouer un rôle effectif de soutien au Conseil économique et social, à la Commission de statistique et à celle des stupéfiants, au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et à la Commission du développement social. Pendant la deuxième partie de l'année, le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est venu à Ottawa pour étudier les problèmes qui font obstacle à l'installation permanente des réfugiés. En plus d'avoir augmenté sa contribution aux programmes des réfugiés, le Canada a aussi annoncé une plus grande participation aux oeuvres du Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance et à l'Office de reconstruction et de travaux des Nations Unies. Comme l'Année internationale des droits de l'homme tirait à sa fin, le Canada a annoncé son intention de signer la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le protocole de 1965 à cette convention et l'accord de la Haye de 1957 sur les marins réfugiés.

Questions relatives à l'Afrique méridionale et au colonialisme

Les Nations Unies ont vu le nombre de leurs membres s'accroître grandement avec l'admission des États à qui on a accordé l'indépendance dans la période d'après-guerre, au cours de laquelle les gouvernements qui avaient des possessions coloniales ont mis en oeuvre les principes de l'autodétermination énoncés dans la Charte. Pourtant, le problème ardu et apparemment insoluble posé par la domination en Afrique méridionale d'une minorité blanche retranchée demeure sans solution et, avec les questions coloniales connexes, il est resté un sujet de préoccupation majeure aux Nations Unies en 1968.

Les pays en voie de développement, et particulièrement les membres africains, ont demandé aux Nations Unies de prendre des mesures punitives contre l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'*apartheid* et de la mainmise qu'elle conserve sur le Sud-Ouest africain en dépit du fait que l'Assemblée générale a mis fin à son mandat sur ce territoire en 1966. A la vingt-troisième session, ces efforts ont abouti à une tentative faite par les pays en voie de développement pour rayer l'Afrique du Sud de la CNUCED. Cette tentative qui a prêté à controverses et à discordes et à laquelle les délégations occidentales se sont opposées à cause des graves questions juridiques et constitutionnelles soulevées, n'a pas réussi à obtenir une majorité des deux tiers à l'Assemblée générale, où on la considérait comme une "question importante" en vertu de l'article 18 de la Charte.

A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions sur la question de l'*apartheid* et les questions coloniales. Le Canada a appuyé celles qui contenaient des propositions pratiques destinées à combattre la discrimination raciale et à servir la cause de l'autodétermination pour les peuples dépendants. Le Canada s'est prononcé en particulier en faveur d'une résolution invitant le Portugal à accorder l'autodétermination à ses colonies africaines et d'une autre résolution réaffirmant que l'indépendance ne devrait pas être accordée à la Rhodésie avant que le pouvoir n'appartienne à la majorité. Une contribution de 25,000 dollars versée par le Canada au profit du Programme des Nations Unies pour l'éducation et la formation des Sud-Africains a été annoncée au cours de la session.